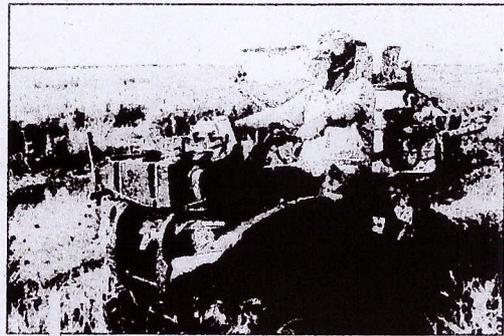


La Provence 31/01/16

BOUCHES-DU-RHÔNE

Démoustication : le Département se désengage en partie

Le conditionnel est encore de mise. Même si, en bureau à la mi-janvier, les élus du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ont dit vouloir s'orienter vers l'arrêt du financement de la démoustication expérimentale au BTI sur les secteurs de Salin-de-Giraud, Port-St-Louis et Brasinvert à l'ouest des Stes-Maries de la Mer - soit un coût de 700 000€ - ce n'est qu'en mars que cette orientation budgétaire pourrait être entérinée, lors du vote du budget. Lucien Limousin, maire de Tarascon et conseiller départemental délégué à l'agriculture (à qui la démoustication incombe), explique le choix au regard des contraintes budgétaires, et des perspectives d'avenir. *"Le budget de l'agriculture est de 10 millions d'euros. Dont 2,1M€ consacrés à la démoustication. Le Département étant de-*



En Camargue, l'EID effectue un traitement sur les larves au BTI depuis 2006 sur 6500 ha de milieux aquatiques dans un rayon de 8,5 km.

/ PHOTO DR

puis une loi du 13 août 2004 engagé d'une manière obligatoire pour conduire des opérations de lutte contre les moustiques." Sur les 2,1 M€ utilisés pour une démoustication "de confort", "1,3 M€, intouchables, permettent de traiter 23 communes et leurs zones agglomérées." Reste donc 800 000 €.

S'il est impossible de rogner sur les 100 000 € imposés pour lutter contre le moustique tigre, en revanche, l'idée a germé d'arrêter le financement du BTI... Et suivre de près les expérimentations en cours avec pièges à gaz.

Autant dire que, si le conditionnel est de mise jusqu'en mars, et le vote du budget, c'est bel et bien au présent, avec de sérieuses inquiétudes, que des voix se sont élevées en Camargue. D'abord parce que les acteurs concernés ont dé-

ploré de ne pas avoir été avertis. Ensuite parce que c'est une vraie inquiétude qui ressort des déclarations. *"Si la décision était prise, cela aurait de graves conséquences pour les populations et le territoire de notre canton, déplorent-ils. (...) L'arrêt de ces traitements pourrait entraîner l'utilisation de produits insecticides nocifs et prohibés. Nous souhaitons que le CD 13 et sa nouvelle gouvernance rassurent les habitants qui attendent avec appréhension l'apparition de tous ces moustiques, avec toutes les conséquences sur leur vie quotidienne." Le Parc de Camargue enfonce le clou : "L'arrêt de la participation du CD 13 arrive avant même que les méthodes alternatives n'aient pu être développées, on ne peut que le regretter."*

Julie ZAOUÏ

REGVIL